

NATIONS UNIES

CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE

S/5427  
16 septembre 1963  
FRANCAIS  
ORIGINAL : RUSSE

---

LETTRE, EN DATE DU 12 SEPTEMBRE 1963, ADRESSEE AU  
SECRETARE GENERAL PAR LE REPRESENTANT DE L'UNION  
DES REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint une lettre de M. A. Gromyko,  
Ministre des affaires étrangères de l'URSS, qui répond à votre lettre du  
19 août 1963 relative à la résolution du Conseil de sécurité du 31 juillet 1963  
sur la situation dans les territoires sous administration portugaise.

Veillez agréer, etc.

(Signé) N. FEDORENKO

Monsieur le Secrétaire général,

Me référant à votre lettre du 19 août 1963 relative à la résolution du Conseil de sécurité du 31 juillet 1963 sur la situation dans les territoires sous administration portugaise, j'ai l'honneur de déclarer ce qui suit :

L'Union soviétique a toujours soutenu le principe de l'autodétermination à l'égard des peuples encore placés sous le joug colonial et elle préconise fermement l'application immédiate et universelle de la Déclaration adoptée par l'Assemblée générale le 14 décembre 1960 sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

En ce qui concerne les territoires sous administration portugaise, nul n'ignore que les représentants de l'Union soviétique aux sessions de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies et aux séances du Conseil de sécurité ont constamment insisté pour qu'il soit mis fin aux cruelles mesures de répression prises par les colonialistes portugais contre les habitants autochtones de leurs colonies, pour que cesse la fourniture au Portugal d'armes et de matériel militaire, dont le Gouvernement portugais se sert pour mener des guerres coloniales, et pour que l'indépendance soit octroyée immédiatement aux populations des territoires sous administration portugaise. L'Union soviétique a notamment voté en faveur de la résolution du Conseil de sécurité mentionnée dans votre lettre.

L'Union soviétique n'entretient pas de relations diplomatiques, consulaires ou économiques avec le Portugal. Il va sans dire que l'Union soviétique n'a pas fourni et ne fournit pas d'armes ni de matériel militaire au Gouvernement portugais et qu'elle n'a pas donné et ne donne pas au Portugal, sous une forme quelconque, une assistance que ce pays pourrait utiliser pour exécuter des mesures de répression contre les populations des territoires sous administration portugaise.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire publier la présente lettre comme document officiel du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

(Signé) A. GROMYKO

Ministre des affaires étrangères de  
l'Union des Républiques socialistes  
soviétiques

